

Formation IOBSP Directive Crédit Immobilier (DCI) Niveau 3 Certifiante

Animation

DEMOS

Durée

40h réparties comme suit:

En distanciel

1 journée de 7h

2 demi-journées de 3h30

En présentiel 2 j de 7h

En e-learning 12h

Tarif

• **Coop** : Prise en charge

Sous conditions. Facturation en cas d'annulation < 15 j.

• **Hors Coop** : Nous consulter

Prix /pers. Stagiaires issus d'OLS ou travaillant pour des Coop'Hlm

Sessions 2024

Session 1

Distanciel

27 et/ou 28 février

4 et/ou 5 mars

18 et/ou 19 mars

Présentiel

2-3 ou 4-5 avril

Session 2

Distanciel

13 ou 14 mars

25 ou 26 mars

Semaine 15

Présentiel

Semaine 17

Présentation

L'ordonnance N°2016-351 du 25 mars 2016 transpose la Directive Européenne sur le Crédit immobilier (DCI). Elle introduit de nouvelles règles en matière de formation en imposant aux personnels des prêteurs et des Intermédiaires en crédits de justifier de compétences professionnelles à l'entrée dans la profession. Cette formation est structurée autour de multiples cas pratiques permettant d'appréhender de manière très concrète le montage financier des projets immobiliers des clients et prospects.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser l'environnement du marché immobilier
- Connaître les modalités de financement des projets immobiliers
- Savoir mener un entretien et conseiller son client sur un financement
- Instruire un dossier de crédit immobilier
- Proposer les garanties adaptées
- Prévenir le risque de surendettement

Public

Toute personne amenée à exercer une activité liée à l'élaboration, la proposition, l'octroi ou le conseil en matière de contrat de crédit immobilier aux consommateurs.

Prérequis

Aucun prérequis pour cette formation.

Méthodologie et évaluation

- Cas pratiques
- Exposé didactique
- Quiz

Contrôle des connaissances / Validation de la formation.

Quiz d'une heure comprenant 40 questions. Pour obtenir la certification, 70% de bonnes réponses sont exigées. Possibilité d'un examen de rattrapage si besoin.

Programme

Module 1 : Environnement de la Banque et de l'Assurance

Module 2 : Environnement du marché immobilier

Module 3 : Encadrement de la distribution du crédit immobilier

Module 4 : Les crédits immobiliers

Module 5 : Les garanties

Module 6 : Les assurances

Module 7 : Les règles de bonne conduite et de rémunération

Module 8 : La prévention et le traitement du surendettement

Module 9 : Les contrôles et sanctions

Module 10 : Devenir l'interlocuteur privilégié de vos prospects et clients



Contact

07 63 47 37 68

formations@arecoop.fr



www.arecoop.fr